



Lévis, 7 décembre 2021

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS EN INSTALLATION – # 21-12

Objet : Pénurie de main-d'œuvre, Tests rapides de dépistage COVID et Nouveau tarif

Chers parents,

Pénurie de main-d'œuvre

Le CPE est particulièrement touché depuis quelques semaines par la pénurie de main-d'œuvre. Plusieurs membres de nos équipes ont dû s'absenter pour des raisons personnelles et de santé. Malgré tous les efforts déployés, nous vivons un enjeu majeur pour trouver des éducatrices et des éducateurs.

Pour les semaines à venir, nous prévoyons des moments où il sera difficile d'accueillir tous les enfants. C'est pourquoi nous tenons à vous informer qu'il est possible qu'un matin (à court ou moyen terme), nous soyons dans l'impossibilité de recevoir votre enfant. Advenant cette situation qui est hors de notre contrôle, nous serons obligés de vous demander de garder votre enfant à la maison.

Conscient du désagrément, nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Nous travaillons 7 jours sur 7 pour que ça n'arrive pas. Je vous tiendrai informé en janvier de la situation.

Pour nous aider, si vous connaissez des personnes qui désirent faire carrière dans le monde de la petite enfance, nous vous prions de les référer à Sarah Fréchette à l'adresse sfrechette@virecrepe.com. D'ailleurs nous vous invitons à partager notre [publication Facebook](#) afin d'attirer plus de personnes.

Tests rapides de dépistage de la COVID-19

Comme annoncé dans les médias, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a déployé de tests rapides de dépistage de la COVID-19 dans les CPE.

Il est important de savoir que les tests rapides sont complémentaires aux autres mesures mises de l'avant dans le réseau et ils sont utiles pour faciliter le dépistage précoce de la COVID-19. Le CPE maintient donc les autres mesures mises en place précédemment, entre autres, l'exclusion de 24 h lors d'un symptôme COVID.

La procédure pour la distribution des tests et les mesures à suivre :

- Lorsqu'un enfant âgé de plus d'un an développe des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19 durant la journée, le parent doit venir chercher son enfant et l'éducatrice de l'enfant lui remet une trousse de dépistage;
- Le parent doit effectuer lui-même le test auprès de son enfant. Les employés des services de garde n'ont pas l'autorisation d'administrer eux-mêmes ce test, et ce, même si le parent y consent;
- Le parent doit se référer au site [Québec.ca/testscovid19](https://quebec.ca/testscovid19) pour l'interprétation du résultat du test de son enfant;
- Le personnel continue d'appliquer la politique d'exclusion du CPE.

Si vous avez des questions, veuillez-vous référer à votre directrice.



Nouveau tarif quotidien

Le ministère de la Famille a annoncé qu'à compter du 1er janvier 2022, la contribution réduite demandée au parent dont l'enfant fréquente un service de garde subventionné passera de 8,50 \$ à 8,70 \$.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le [site Web](#) du ministère de la Famille ou à communiquer avec votre directrice.

Sondage de satisfaction

Vous recevrez prochainement un sondage d'une trentaine de questions concernant les services offerts et différents aspects de notre corporation. Nous vous prions de bien vouloir prendre quelques instants de votre temps afin de répondre. Nous vous prions de bien vouloir prendre quelques instants de votre temps afin de nous permettre d'analyser les diverses réponses et d'enrichir l'expérience de votre enfant dans notre milieu.

Merci d'avance!

Martin Demers
Directeur général